Image not found or type unknown

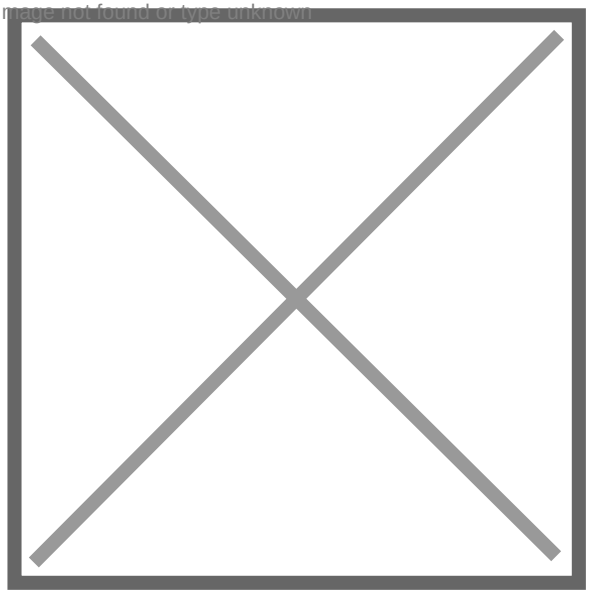

Partir de chez moi en toute legalité

Par **oneil**, le **07/08/2008** à **19:22**

bonjour,je suis une maman d'un garçon de 3 ans,mon compagnon et tres brutal avec notre fils pour n'importe quelle raison il le tape.je voudrais partir de chez moi en toute legalité pour avoir mon fils avec moi et etre en securité.comment partir de chez moi sans qu'on m'accuse d'avoir enlever le petit.car j'ai peur que si il l'apprend avant qu'on soit partit,il ce venge sur moi ou le petit,car c'est sur qu'il s'enervera. comment dois-je proceder pour partir en toute legalité.

Par **jeetendra**, le **07/08/2008** à **21:37**

bonsoir, allez à la police ou à la gendarmerie et expliqué leurs les motifs de votre départ forcé du domicile conjugal avec votre fils et faite une main courante, voir même une plainte, les faits de violence volontaire sur enfant sont hautement répréhensibles, courage à vous, cordialement

Par **Marion2**, le **08/08/2008** à **00:05**

Allez voir le plus rapidement possible une Assistante Sociale. Elle vous aidera et cette démarche vous mettra à l'abri d'accusations d'avoir quitté le domicile conjugal.
Comme vous le conseille jeetendra, déposez une plainte (une main-courante a très peu de poids) .
L'assistante sociale vous mettra en rapport avec la PMI, qui pourra attester ,en examinant votre fils et en lui parlant, des violences qu'il subit de la part de son père.
Bon courage à vous

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés